

COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 Novembre 2010

Ordre du Jour

L'an deux mil dix le treize Novembre à huit heures trente  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Françoise GOSSARE, Maire.

**Etaient présents** Mme GOSSARE Françoise, Mme LE DAVAY Catherine, M. BLANCHARD Michel, M. MARCHAND Jean-François, Mme De CLARENS Geneviève, M. TARAMAZZO Jean-Louis, M. CHARON Michel, Mr MATHIEU Jean-Claude.

**Absents** : Mr BLESTEL ; Mme LALLIER,  
Monsieur JANIN qui a donné pouvoir à Monsieur BLANCHARD,  
Madame BELTOISE Katia qui a donné pouvoir à Madame DE CLARENS  
Madame KUCHLY Agnès qui a donné pouvoir Madame Le DAVAY  
Madame ADAM Marielle qui a donné pouvoir à Madame GOSSARE

**Secrétaire de séance** : Michel BLANCHARD

**Conseil Municipal convoqué en procédure d'urgence**

**Ordre du jour**

Retrait d'une décision relative aux abattements applicables à la taxe d'habitation prise avant le 1<sup>er</sup> novembre 2010.

**Retrait d'une décision relative à l'abattement de la TH**

Le président de séance rappelle à l'assemblée, qu'à compter de 2011, la commune percevra l'intégralité de la part de la taxe d'habitation prélevée jusqu'en 2010 par le département.

À ce titre, une délibération a été prise par la commune, le 13 octobre 2010, d'une part afin de fixer des taux d'abattement communaux applicables à la taxe d'habitation 2011 :

- abattement général à la base : 0%
- abattement pour charges de famille (personnes des rangs 1 et 2) : 10%,
- abattement pour charges de famille (personnes des rangs 3 et plus) : 20%.

Il précise qu'un amendement vient d'être déposé au Parlement, afin que soit assurée de façon automatique la neutralité de la réforme pour les contribuables, sans qu'il soit besoin de modifier la politique fiscale mise en œuvre localement.

Corrélativement, les variations du produit fiscal en résultant pour la commune seront annulées par un ajustement :

- du fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR),
- et, le cas échéant, de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

de rapporter sa délibération du 13 octobre 2010, relative à la taxe d'habitation.  
afin que s'applique pleinement le dispositif de neutralisation faisant l'objet d'un amendement à l'article 59 du projet de loi de finances pour 2011.

La séance est levée à 9h30

Madame Françoise GOSSARE

Madame Catherine LE DAVAY

Monsieur Michel BLANCHARD

Monsieur Jean-Luc JANNIN

Monsieur Jean-Claude MATHIEU

Madame Katia BELTOISE

Madame Marielle ADAM

Monsieur Jean-François MARCHAND

Madame Agnès KUCHLY

Monsieur Michel CHARON

Madame Jacqueline LALLIER

Madame Geneviève de CLARENS

Monsieur Jean-Louis TARAMAZZO

Monsieur Alexandre BLESTEL